



Ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (Ordonnance sur les produits phytosanitaires, OPPh)

Modification du xx novembre 2021

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche,
vu les art. 5, al. 3 et 10, al. 1 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur les produits
phytosanitaires¹,
arrête:

I

L'ordonnance du 12 mai 2010 sur les produits phytosanitaires est modifiée comme
suit:

Art. 86g Disposition transitoire relative à la modification du xx novembre 2021

Les produits phytosanitaires qui contiennent une substance active qui sera biffée de
de l'annexe 1 au moment de l'entrée en vigueur de la présente modification du xx
novembre 2021, peuvent être mis en circulation et utilisés jusqu'aux dates suivantes:

Nom commun, numéro d'identification de la substance active	Délai pour la mise en circulation des produits phytosanitaires contenant la substance active	Délai d'utilisation des produits phytosanitaires contenant la substance active
alpha-Cypermethrin	30.06.2022	07.12.2022
Cyproconazole	30.06.2022	30.11.2022
Diflubenzuron	30.03.2022	30.06.2022
Famoxadone	30.03.2022	30.06.2022
Prochloraz	30.06.2022	30.06.2023
Triazoxide	31.03.2022	31.03.2023

II

L'annexe 1 est modifiée conformément au texte ci-joint.

¹ RS 916.161

III

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

xx novembre 2021

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche:

Guy Parmelin

Annexe I
(art. 5, 10, 10b, 10e, 17, 21, 23, 40a, 55a, 61, 72 et 86)

Substances actives approuvées dont l'incorporation est autorisée dans les produits phytosanitaires

Partie A: Substances chimiques

Sont biffées de la liste:

alpha-Cypermethrin

Cyproconazole

Diflubenzuron

Famoxadone

Prochloraz

Triazoxide

L'inscription «Iodosulfuron» est remplacée par l'inscription suivante:

Nom commun, numéro d'identification	Dénomination UICPA	n° CAS	n° CIPAC.	Type d'action exercée/ Conditions spécifiques
Iodosulfuron	methyl 4-iodo-2-[3-(4-methoxy-6-methyl-1,2,5-triazin-2-yl)ureidosulfonyl]benzoate, sodium salt	144550-36-7	634	herbicide
	<i>Variante:</i> Iodosulfuron-methyl Natrium	144550-36-7	634.501	

L'inscription «Laminarine» est remplacée par l'inscription suivante:

Nom commun, numéro d'identification	Dénomination UICPA	n° CAS	n° CIPAC.	Type d'action exercée/ Conditions spécifiques
Laminarine	(1-3)- β -D-glucan	9008-22-4	671	stimulateur des défenses naturelles, substance à faible risque

L'inscription «Propoxycarbazone-sodium» est remplacée par l'inscription suivante:

Nom commun, numéro d'identification	Dénomination UICPA	n° CAS	n° CIPAC.	Type d'action exercée/ Conditions spécifiques
Propoxycarbazone	methyl 2-(4,5-dihydro-4-methyl-5-oxo-3-propoxy-1H-1,2,4-triazol-1-yl)carboxamid sulfonylbenzoate	145026-81-9	655	herbicide
	<i>Variante:</i> Propoxycarbazone-sodium	181274-15-7	655.011	

Partie B: Micro-organismes*Est inscrit dans la liste:*

Nom commun, numéro d'identification	Description	Organisme	Type d'action exercée/ Conditions spécifiques
...			
Saccharomyces cerevisiae – souche LAS02	Champignon antagoniste	Champignon	fongicide
...			

Partie C: Macro-organismes*Sont inscrits dans la liste:*

Nom commun, numéro d'identification	Description	Organisme	Type d'action exercée/ Conditions spécifiques
...			
Coccophagus scutellaris	Hyménoptères parasites	Insectes	insecticide
...			
Eupeodes corollae	Diptères prédateurs	Insectes	insecticide
...			

L'inscription «Transeius montdorensis» est remplacée par l'inscription suivante:

Nom commun, numéro d'identification	Description	Organisme	Type d'action exercée/ Conditions spécifiques
Transeius montdorensis (synonymes: Amblyseius montdorensis et Typhlodromips montdorensis)	Acariens prédateurs	Acariens	insecticide, acaricide

D: Substances de base*Est inscrite dans la liste:*

Nom commun	Spécification	Type d'action exercée/Conditions et restrictions
Extrait de bulbe d' <i>Allium cepa</i> L.	Les bulbes d'oignon utilisés pour préparer les extraits doivent être de qualité alimentaire.	Faire bouillir 500 g d'oignons hachés dans 10 l d'eau pendant 10 minutes, laisser infuser pendant 15 minutes et filtrer avec une passoire métallique. Utiliser l'extrait dans les 24 heures. Utilisation par pulvérisation pour les indications suivantes: <ul style="list-style-type: none">– <i>Alternaria solani</i> dans les pommes de terre, stade BBCH 21-85, max. 5 traitements à intervalles de 7 jours, max. 0,5 kg oignons/ha;– <i>Phytophthora infestans</i> dans les tomates, stade BBCH 21-75, max. 5 traitements à intervalles de 3 à 4 jours, max. 0,75 kg oignons/ha;– <i>Botrytis cinerea</i> dans les cornichons, stade BBCH 21-75, max. 5 traitements à intervalles de 7 jours, max. 0,75 kg oignons/ha.

L'inscription «Chlorhydrate de chitosane» est remplacée par l'inscription suivante:

Nom commun	Spécification	Type d'action exercée/Conditions et restrictions
Chlorhydrate de chitosane N° CAS: 70694-72-3	Pureté conforme aux spécifications de la pharmacopée européenne. Teneur maximale en métaux lourds: 40 ppm	Utilisation comme fongicide et bactéricide pour le traitement des semences et des plants ou pour application foliaire; dose max. 800 g a.i/ha.

L'inscription «Vinaigre» est remplacée par l'inscription suivante:

Nom commun	Spécification	Type d'action exercée/Conditions et restrictions
Vinaigre N° CAS: 90132-02-8	Denrée alimentaire au sens de la législation sur les denrées alimentaires max 10 % d'acide acétique	Utilisation comme attractif pour le piégeage de masse, pour la désinfection des semences, pour la désinfection des instruments de taille. Utilisation comme herbicide en prélevée et pour le traitement plante par plante; risque de phytotoxicité.

Partie E: Substances dont on envisage la substitution

Sont biffées de la liste:

alpha-Cypermethrin

Cyproconazole

Famoxadone

Prochloraz

Triazoxide

